



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2025

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MONTCALM MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2025, à 8 h, à la Mairie située au 81 rue Saint-Isidore à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire suppléant.

À laquelle sont présents :

- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Élus qui ont motivé leur absence :

- Germain Majeau, maire
- Rachel Grégoire, conseillère district # 1

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

~~~~~

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Alain Robert, maire suppléant, déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

### CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2025-12-324

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

~~~~~

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. Mandat pour contrôle qualitatif des matériaux – Travaux de stabilisation de talus sur le rang de la Rivière Nord
3. VARIA
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2025-12-325

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2025

ADOPTÉE.

██

2. *Mandat pour contrôle qualitatif des matériaux – Travaux de stabilisation de talus sur le rang de la Rivière Nord*

Considérant que la Municipalité souhaite retenir les services d'un laboratoire pour contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de stabilisation de talus sur le rang de la Rivière Nord;

Considérant la réception des offres de services reçues.

2025-12-326

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER Groupe ABS pour les services d'un laboratoire pour contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de stabilisation de talus sur le rang de la Rivière Nord, pour un montant de **10 955 \$ plus taxes**, tel que décrit à l'offre de services ABS-254305.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-03000-723**, de financer cette dépense par le règlement d'emprunt 719-2024 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

██

3. **VARIA**

Aucun sujet.

██

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

██

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

*Simon Franche,
Directeur général et greffier-trésorier*

██

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 07, l'ordre du jour est épuisé.

2025-12-327

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2025

À lire et à signer

- *Original signé* -

Alain Robert
Maire suppléant et
Président d'assemblée

- *Original signé* -

Simon Franche
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- *Original signé* -

Alain Robert,
Maire suppléant et Président d'assemblée